



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 juin 2017

Original : français

---

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud

#### Note verbale datée du 2 Juin 2017, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission Permanente de la République du Sénégal auprès des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud et, en référence à sa note verbale du 1<sup>er</sup> avril 2015, a l'honneur de lui fournir les informations suivantes :

- En ce qui concerne les mesures de gel des avoirs, les banques et établissements financiers à caractère bancaire ont été saisis par les soins du Ministère de l'économie, des finances et du plan qui leur a transmis la liste des six personnes désignées faisant l'objet de sanctions;
- S'agissant des restrictions à la circulation des personnes, la Gendarmerie nationale et les services aéroportuaires ont été informés des dispositions utiles à prendre. Ainsi, toutes les unités de gendarmerie territoriale, en particulier celles situées aux frontières, ont reçu l'instruction de rechercher et d'arrêter les personnes visées par le régime de sanctions, au cas où elles entreraient au Sénégal ou y transiteraient.

